



Police
Mons-Quévy

FORMULAIRE : ARRÊTÉ DE POLICE POUR OCCUPATION DE LA VOIRIE

SERVICE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ

Téléphone : 0032 65 97 91 30

Courriel : ZP.MonsQuevy.EspacePublic@police.belgium.eu

Adresse : Boulevard Sainctelette, 76 à 7000 Mons

Horaire : Téléphone : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30
Rendez-vous : du lundi au vendredi de 8h à 12h et le lundi de 13h à 16h30

Délai d'introduction des demandes : **15 JOURS AVANT** le début de l'occupation.
Attention, seul un **dossier COMPLET** permet d'obtenir une autorisation délivrée endéans ce délai.

DEMANDEUR (PERSONNE PHYSIQUE)

Nom, prénom :

.....

Adresse complète :

.....

.....

Téléphone (portable) :

Courriel :

DEMANDEUR (SOCIÉTÉ) :

Nom de la société :

.....

Adresse complète :

.....

.....

Téléphone (portable) :

Courriel :

JUSTIFICATION DE L'OCCUPATION :

DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION : / /

DATE DE FIN DE L'OCCUPATION : / /

Créneau horaire : de h..... à h.....

Durée totale de jours : jours

ADRESSE DE L'OCCUPATION :

.....

.....

TYPE D'OCCUPATION : *cochez une ou plusieurs cases selon votre demande*

1. Déménagement : par vos soins par société*
 Voiture Camion Élévateur* Camionnette Lift* Remorque

* Nom de la société :

* Téléphone de la société :

* Adresse complète de la société :
société locative*
.....

2. Conteneur :

Bennes d'évacuation de chantier Locaux temporaires en préfabriqué

* Nom de la société :

* Téléphone de la société :

* Adresse complète de la société :
.....

3. Dépôt de matériel, décombres ou divers

4. Enclos de chantier

5. Engins de levage

Précisez quel type (ex : élévateur, monte-charge, nacelle, etc.) :

* Nom de la société : * Téléphone de la société :

* Adresse complète de la société :

6. Échafaudage :

* Nom de la société : * Téléphone de la société :

* Adresse complète de la société :

7. Livraison :

* Nom de la société : * Téléphone de la société :

* Adresse complète de la société :

8. Emplacement de parking

Précisez le nombre :

9. Raccordement à l'égout :

- si la voirie est gérée par la commune : fournir l'autorisation de la Commune de Quévy.
- si la voirie est gérée par le Service Public de Wallonie : fournir l'autorisation du SPW **ET** la planche de signalisation validée par le SPW.

Pour TOUTES demandes,
ANNEXEZ à ce formulaire des **PHOTOS RÉCENTES** .

VOUS OCCUPEREZ FINALEMENT PLUS LONGTEMPS LA VOIRIE ?

L'Arrêté de Police qui couvre votre occupation actuelle doit être prolongé **48h avant la fin de sa validité**. (Attention, le Service Aménagement du Territoire et Mobilité ne travaille pas le samedi et le dimanche !).

Merci de faire parvenir au Service les informations suivants :

- Numéro de l'Arrêté de Police déjà délivré :
- Dates de la nouvelle période d'occupation si changement :
Date de début de l'occupation : / /
Date de Fin de l'occupation : / /
Créneau horaire : de h..... à h.....

ATTENTION : si la période d'occupation de la voirie signifiée dans votre Arrêté de Police initial est dépassée, une **nouvelle demande** doit être introduite auprès du Service Aménagement du Territoire et Mobilité **15 JOURS AVANT** le début de l'occupation souhaité.